

Le Grenier d'Amandine  
veille à offrir des articles  
de bonne qualité, en bon  
état, à des prix  
démocratiques.

Si un habit n'est pas tout  
à fait à vos mensurations,  
un petit service de  
couture peut vous  
permettre de l'ajuster à  
moindre prix

Le Grenier d'Amandine vous  
propose :

- Un magasin de seconde main
- Un petit atelier de couture

Une retouche, une réparation, un  
petit travail de couture ?  
Confiez-le au magasin,  
Maggy se fera un plaisir de  
réaliser ce travail pour un prix  
modique

- Un panneau d'affichage  
(voir verso)

Personne de contact :  
Maggy VERMEULEN  
Tél : 083/63.33.58

Ouvert du mardi au samedi  
De 14h à 18h



AU GRENIER D'AMANDINE

Rue de la station, 14  
5370 HAVELANGE



- Vous souhaitez acheter un vêtement,  
des chaussures, un sac, un bijou,  
des articles de puériculture, ... sans  
pour autant vider votre portefeuille...
- Vous possédez des articles dont  
vous n'avez plus usage et auxquels  
vous voulez donner une seconde  
vie ?

Le Grenier d'Amandine vous  
propose trois formules :  
Le don, le dépôt  
et l'affichage

## Ce qu'il faut savoir...

### ➤ Les dépôts :

- ✳️ Rendez-vous au magasin durant les heures d'ouverture
- ✳️ Nous vous demandons de déposer les effets **propres et repassés dans une caisse ou une malle** (avec vos coordonnées complètes) que vous récupérez en fin de saison avec les invendus.
- ✳️ La responsable du magasin détermine, dans les jours qui suivent le dépôt, si elle accepte ou non les articles proposés et en fixe le prix de vente.
- ✳️ Les effets non sélectionnés sont à retirer dans le mois qui suit le dépôt. Les articles non retirés dans les délais seront redistribués vers d'autres organismes.

### ➤ Au niveau financier :

Un droit d'inscription de 5€ est demandé par saison.

Répartition du produit de la vente :  
50 % pour le déposant  
50 % pour le magasin

### ➤ À la fin de chaque saison :

Vous récupérez les articles invendus (sauf avis contraire de votre part lors de l'inscription)

Vous recevrez sur votre compte le résultat de la vente qui vous revient : **fin octobre pour les dépôts été et fin avril pour les dépôts hiver**

### ➤ Dates des dépôts :

#### Pour l'été :

Du 1<sup>er</sup> février au 31 mai  
Reprise des invendus pour le 31 août

#### Pour l'hiver :

Du 1<sup>er</sup> août au 30 novembre  
Reprise des invendus pour le 29 février

### ➤ Deux périodes de réduction en janvier et juillet :

Les prix pratiqués durant ces périodes sont réduits de 50 %.

Possibilité pour le déposant de retirer ses articles avant ces périodes s'il le souhaite. Dans ce cas, prévenir la responsable du magasin un mois avant les réductions.

### ➤ Un panneau d'affichage est mis à votre disposition

Pour afficher vos offres ou demandes d'objets que l'on trouve dans une maison.

Nous vous demandons de vous adresser à la responsable pour placer une annonce. Une fois installée, vous devez vous charger de l'enlever quand l'objet est vendu. L'annonce doit comporter :

- Une brève description de l'objet
- Vos coordonnées
- Le prix demandé
- La date de l'annonce
- Éventuellement une photo